DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Révision du POS / Elaboration du Plan Local d'Urbanisme LA CLUSAZ

REGLEMENT GRAPHIQUE

Certifié conforme par le Maire et ne pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2017 approuvant le PLU de LA CLUSAZ.

Le Maire,
André VITTOZ

PLAN N° 3-3	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	POS approuvé le 08.04.2011	N°	N°
		N°	N°
		N°	N°
CONCEPTION	B.E. DESIGN	FOND CADASTRAL	MISSE A JOUR
Urbanisme - Paysage 2 Rue Jean Pierre Vernier Tél : 04 79 71 72 70	TEST Ingénierie Pôle Montagne Rue Jean Pierre Vernier Tél : 04 79 71 72 70	Diffusion R.G.D. 74 Cadastre 2014 Système de projection : Lambert 93	MISE A JOUR DU BATI Septembre 2014

Mise à jour du fond cadastral : 2014 - Mise à jour du bâti : 2014 - Système de projection : Lambert 93 - Système altimétrique : IGN 69 - Système de coordonnées : Lambert 93

LEGENDE

Zones Urbaines :

- UHa - Zone urbanisée de mixité de l'habitat et des fonctions au centre village
- UHb - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UHc - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UHD - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité, soumise à sensibilité paysagère
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UT - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et de loisirs
- UTh - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et de loisirs au centre-village
- UY - Zone urbanisée à vocation d'activités économiques industrielles et artisanales dominantes

Zones à Urbaniser à court ou moyen terme :

- 1AUHb - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat dense étiso de moyenne densité
- 1AUHD - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité

Zones Agricoles :

- A - Zone à caractère agricole dominant

Zones Naturelles :

- N - Zone à caractère naturel dominant
- Ne - Secteur de gestion des espaces naturels d'alpages
- Nl - Secteur à caractère naturel dominant de gestion des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Np - Secteur destiné aux aménagements et équipements golfiques
- Nto - Secteur de gestion des terrains de camping-caravanage

Au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- Bâtiment ou groupement bâti d'intérêt patrimonial ou architectural
- Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive

Au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Corridor écologique

Au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme

- Domaine skiable

Au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

- Espace boisé classé

Au titre de l'article L.122-13 du Code de l'Urbanisme

- Secteur de protection de lac des Confins

Au titre de l'article R.123-11 b du Code de l'Urbanisme

- Secteur de risque naturel fort

A titre indicatif

- Remontées mécaniques
- Bâtiment agricole
- Bâtiment nouveau

Secteur Nord Est au 1/10 000°

Secteur Sud au 1/10 000°

au 1/5 000°